

SÉANCE du lundi 30 mai 2016 à 20 heures 30

*Séance ordinaire*

Etaient présents : Josiane CARRETIÉ, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDÉ, Frédéric GIBAUD, Claude ROZ, Gérard GUYOT, Cédric FAYE, Gérard POYET, Sébastien TRASSAERT.

Absente Excusée : Valérie ROUX

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Nathalie MORAND

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du précédent conseil,

Entendu la remarque concernant le paragraphe III, la phrase

« DÉCIDE de limiter à 30 % le nombre de places en garage mort sur le terrain de camping "LA CHAPELLE" soit trois emplacements » est remplacée par :

*« DÉCIDE de limiter à 10 % le nombre de places en garage mort sur le terrain de camping "LA CHAPELLE" soit trois emplacements »*

**I – ETUDE DE PRÊT**

Mme le Maire expose : « Afin de solder les factures de travaux d'enfouissement de réseaux commandés par la commune et réalisés par le SIDEC et l'entreprise GASQUET en 2013 et 2014, il y a lieu de recourir à un emprunt »  
Sur les trois demandes effectuées (Crédit agricole, Banque populaire, Caisse d'Épargne) deux ont répondu.

Rapporteur Monsieur TRASSERT.

Après avoir examiné les offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 118 000 €

Durée : 120 mois

Taux fixe non révisable 1.150 %

Echéance annuelle, 1<sup>ère</sup> échéance avancée et déblocage en une seule fois.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**II – TRAVAUX**

✚ Cabinet dentaire – Rapporteur Mr BONNE, en charge du dossier –

Monsieur BONNE informe les membres du conseil de la dernière offre de la société HENRY SCHEIN pour la fourniture du matériel informatique au cabinet dentaire. Trois devis ont été demandés :

- HENRY SCHEIN (21800 QUETIGNY)
- CCDENTAIRE (69440 TALUYERS)
- ACCT DENTAL (DIJON)

Lors du dernier échange avec le docteur TORRES, celui-ci, afin de faciliter les réflexions et d'accélérer son installation a proposé de prendre à sa charge le logiciel JULIE dont il se sert déjà à son cabinet de SAINT AMOUR pour un montant de 2490 €.

Le conseil municipal, après avoir étudié les offres, et en avoir délibéré,

ACCEPTÉ de financer l'acquisition du matériel informatique nécessaire au fonctionnement du cabinet dentaire, pour un montant TTC de 10 605.00 €,

VALIDE l'offre de la société HENRY SCHEIN pour un montant TTC de 10 605.00 €, VALIDE le financement de ce montant au moyen d'un crédit-bail sur 48 mois pour une échéance mensuelle de 244.02 €. AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

✚ Camping – Rapporteur Michel THIBAUT, adjoint en charge des travaux

Le 10 mai dernier, la Sous-Commission départementale de sécurité des occupants de terrains de camping et de stationnement de caravanes composée du chef de la SIDPC, du représentant du SDIS, du représentant de la gendarmerie, du représentant de la DDT, du représentant de la DDCSPP, du représentant de la DREAL ainsi que Mme GROS de la SIDPC a procédé à l'inspection des installations du camping municipal.

Le camping de LA CHAPELLE, propriété communale, étant soumis à un risque naturel, la Sous-commission départementale de sécurité, prononce un **AVIS FAVORABLE** à l'exploitation du camping, **SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS ENONCÉES**.

✚ Maintenance du matériel incendie des bâtiments communaux. – Rapporteur Mr JENOUDÉ

Les établissements FEUVRIER ont effectué la visite annuelle des dispositifs de "sécurité incendie" des bâtiments communaux. (Extincteurs, alarmes type 4, BAES)

A la lecture du rapport, plusieurs matériels font l'objet d'une réforme. Les établissements FEUVRIER enverront un devis.

✚ Jeux – Rapporteurs Mrs JENOUDÉ-THIBAUT

La commune a fait l'objet d'une inspection de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Jura le 25 juin 2015. Le rapport établi faisait état d'équipements non entretenus, de notices manquantes. A ce jour, aucune disposition n'ayant été prise pour remédier à ces manques,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Mme le Maire de demander des devis pour la réparation et la fourniture de pièces détachées de certains jeux,

ORDONNE le démontage des jeux ne pouvant être réparés, et présentant un danger pour les utilisateurs, CHARGE Mme le Maire de faire établir des devis pour le remplacement des jeux l'année prochaine,

✚ Gendarmerie

Mme le Maire expose :

"Suite à l'arrêté de la Préfecture en date du 20/04/2016 la brigade de gendarmerie de Saint Julien est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> août 2016. L'immeuble composé de cinq appartements (2 F5 et 3 F4 ainsi que 113 m<sup>2</sup> de bureaux) sera vacant à partir de cette date. Cette opération laisse un manque à gagner pour la commune de 18 000€ pour l'année 2016, et 36 000 € annuels. Cet argument a été exposé à Mr le PREFET lors de sa visite du 20/05/2016 et celui-ci s'est engagé à apporter son aide pour le financement d'une réhabilitation". Il convient donc de trouver une nouvelle destination à ce bâtiment le plus rapidement possible. Les membres du conseil font part de plusieurs idées : logements adaptés, logements locatifs privés, maison des aînés. Dans un premier temps Monsieur THIBAUT, adjoint en charge des travaux, a fait visiter les locaux à Mr BAILLY pour un "PROJET COMMERCE". Celui-ci a décliné l'offre, la structure n'étant pas adaptée.

Mme le Maire propose de faire appel à Jura Habitat pour l'étude de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'étude pour la réhabilitation de ce bâtiment par Jura Habitat, AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

### III – VENTE D'HERBE

Rapporteur Mr JENOUDÉ

"Les opérations de fauchage sont à déterminer"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REPARTI le fauchage comme suit :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Lotissement le PELON II                  | Monsieur GUYOT     |
| - Partie gauche du stade longeant le SURAN | Monsieur ECOIFFIER |
| - Terrain de l'OPH derrière la gendarmerie | Monsieur COUSANCA  |
| - Terrain derrière le groupe scolaire      | Monsieur ECOIFFIER |
| - Terrain de la déchetterie                | Monsieur ECOIFFIER |

#### IV-SCHÉMA DE MUTUALISATION

Mme le Maire rappelle le contexte de la mutualisation et l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

*« L'approbation définitive du schéma de mutualisation des services, qui couvre la durée du mandat est subordonnée à l'expression de l'avis des conseils municipaux dans un délai de trois mois »*

Le projet de rapport a été transmis à chaque conseiller municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix contre et une abstention,

REFUSE le projet du schéma de mutualisation tel qu'il est présenté, et avance les arguments suivants :

- Les fiches actions du schéma de mutualisation ne font état d'aucun impact financier. L'exemple des formations est avancé : quels sont les besoins ? quel coût représente ces formations ? de quel montant sera l'économie réalisée.

#### V-ASSURANCES STATUTAIRES

Mme le Maire fait part aux membres du conseil de l'offre de reconduction du contrat "ASSURANCE DU PERSONNEL CNRACL et IRCANTEC". Pour information, Mme le Maire indique que le CIGAC a remboursé à la commune la somme de 38 393.34 € suite au départ en longue maladie de l'un de ses agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'offre du Centre interrégional de Gestion d'Assurances Collectives pour une cotisation annuelle provisionnelle de 3 714.27 €

AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Courrier du successeur de Mr BAJEUX, indiquant l'avancée du projet de reprise de la boucherie, les jours d'ouvertures prévues, l'amplitude horaire, les questionnements sur l'ACCESSIBILITÉ. En ce qui concerne ce dernier point, les différentes possibilités avaient déjà été étudiées, il y aura lieu de prévoir une demande de dérogation,
- des cendres de barbecues ont été déversées dans l'herbe à côté de la salle des fêtes,
- le container à textile prévu derrière la boucherie, devra être installé à l'endroit indiqué par Mr JENOUDET,
- Monsieur TRASSAERT demande que le dossier concernant les terrains bordant l'ancien canal soit rouvert afin d'étudier les possibilités de raccordement de son assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

*Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.*